RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2022/02 relative aux délégations de signature des agents de la Direction « Interventions »

Montreuil, le 16 mars 2022

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision du Directeur général de FranceAgriMer du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2020/01 modifiée du 10 février 2020 portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Interventions » ;

DÉCIDE :

Article 1er : L'article 5 de la décision N° FranceAgriMer/Interventions/2020/01 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes

« Délégation de signature est donnée à Madame Charlotte VOISINE, cheffe du service « Soutien, investissement et innovation dans les filières», pour tous les actes relevant des attributions du service « Soutien, investissement et innovation dans les filières» et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €,
- sans plafond pour les billets d'aval.

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr

Délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie BOSSARD, cheffe de l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée Monsieur Benoît MARTIAL-MINGOT, adjoint de la cheffe d'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Cyril ESPENAN, responsable de pôle « Rénovation des vergers arboricoles et cidricoles » à l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Florence POINSSOT, cheffe de l'unité « Entreprises et filières », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €,
- sans plafond pour les billets d'aval.

Délégation de signature est donnée à Monsieur François-Clément NICOLLEAU, adjoint de la cheffe d'unité « Entreprises et filières », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Vanessa LAUGE, cheffe de l'unité « Gestion de crise et apiculture », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,

- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sandrine JACOBACCI, responsable du pôle « Apiculture », pour les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de son pôle pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de son pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie MARCHAU, responsable du pôle « Gestion de crises », pour tous les actes relevant des attributions de son pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de son pôle pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de son pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €. »

Article 2 :

La présente décision prend effet le lendemain de sa publication.

Christine AVELIN